

Conseil municipal

**CRÈCHE RONDIN-PICOTIN - RÉNOVATION DU PRÉAU DES GRANDS**  
**CRÉDIT DE FR. 304'000.00**

Vu l'état du préau

Vu l'ancienneté des installations et des jeux

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection

Vu la demande des utilisateurs

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31

Vu l'exposé des motifs

Vu le rapport de la Commission des bâtiments du 8 mai 2023 et le préavis favorable à l'unanimité

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser les travaux de rénovation du préau des grands de la crèche Rondin-Picotin ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 304'000.00 pour ces travaux de rénovation ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 304'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 304'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux ;

\* \* \*

Signature :